

L'été se poursuit mais l'équipe de L'Ancre est en mode préparation pour l'automne. En effet, nous accueillerons bientôt une stagiaire et planifions nos activités de sensibilisation, particulièrement celles qui se dérouleront dans le cadre de la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales qui aura lieu du 3 au 9 octobre. Surveillez nos prochaines publications pour plus de détails!

Renée Hébert, Directrice générale

**Saviez-vous**  
qu'au Québec et ailleurs,  
**1 jeune sur 5**  
a un parent vivant avec un  
trouble de santé mentale?

Source : [Quand ton parent a un trouble mental. Conseils et témoignages de jeunes.](#)



## LA MESURE D'ASSISTANCE DU CURATEUR PUBLIC UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE POUR ACCOMPAGNER UN PROCHE

La nouvelle mesure d'assistance prévue dans la loi visant à protéger les personnes en situation de vulnérabilité entrera en vigueur en juin 2022 et contribuera à la reconnaissance du rôle d'accompagnateur auprès d'un proche vivant un trouble de santé mentale. La **mesure d'assistance** permettra à toute personne vivant une difficulté (limitation fonctionnelle, déficience intellectuelle légère, perte d'autonomie liée au vieillissement, limitation visuelle, auditive ou motrice et maladie mentale) de faire reconnaître une ou deux personnes de son choix pour l'assister. Ces assistants pourront conseiller et soutenir la personne en difficulté dans sa prise de décision et la gestion de ses biens, mais ne pourra pas prendre de décision pour elle.

Le Curateur public du Québec et toute son équipe souhaite mieux connaître les besoins, les attentes, les préférences et les préoccupations de la population intéressée à recevoir de l'assistance ou à devenir l'assistant d'un proche en situation de vulnérabilité. **IL IMPORTE QUE L'OPINION DES MEMBRES DE L'ENTOURAGE DES PERSONNES VIVANT UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE SE FASSE ENTENDRE.**

Le sondage est d'une durée de dix minutes et sera en ligne **jusqu'au 29 août 2021**.  
<https://questionnaire.simplesondage.com/f/s.aspx?s=1a0b3547-a103-4102-a8dc-5b2944d2f529&ds=CrlParte>



### L'Ancre - Heures de bureau

Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h - 16 h 30

Téléphone : 418 248-0068 / En dehors des heures de bureau, laisser un message sur notre boîte vocale.

Renée Hébert, poste 102 / [direction@lancre.org](mailto:direction@lancre.org)  
Annick Gosselin, poste 103 / [annick.gosselin@lancre.org](mailto:annick.gosselin@lancre.org)  
Nadine Guilbert, poste 104 / [nadine.guilbert@lancre.org](mailto:nadine.guilbert@lancre.org)

Courriel général : [info@lancre.org](mailto:info@lancre.org)

Site Internet : [lancre.org](http://lancre.org)

Pour en savoir plus sur la Mesure d'assistance, consultez :

[www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/curateur/mieuxprotéger/mesur\\_assist.html](http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/curateur/mieuxprotéger/mesur_assist.html)

ou : [www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/proj\\_loi/mesur\\_assist.pdf](http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/proj_loi/mesur_assist.pdf)